https://www.amfreville-les-champs27.fr/recensement-2/

Recensement

- https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870

Recensement citoyen

Vérifié le 05 avril 2023 – Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)

Vous êtes Français et vous allez bientôt avoir 16 ans ? Vous voulez vous inscrire à un examen (BEP, bac…) et on vous réclame une attestation de *recensement citoyen*, mais vous ne savez pas comment l'obtenir ? Vous vous interrogez sur ce qu'est le *recensement citoyen* (parfois appelé par erreur *recensement militaire*) ? Nous vous indiquons tout ce qu'il faut savoir.

Faire votre recensement citoyen à l'âge de 16 ans est obligatoire, que **vous viviez en France ou à l'étranger** :

- En France
- À l'étranger